L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 13 AVRIL.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E. Morphy & Son, au dépôt du chemin de fer de Jackson, 1046 balles foin.

1046 balles foin.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

LOIS

Ordonnant la publication en langue française dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans des annonces judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

Nous appelons l'attention des officiers judiciaires et ministériels, shérif, greffiers de Cour, encanteurs, notaires et avocats et des parties intéressées sur les lois et l'ordre qui suivent, prescrivant qu'à partir de ce jour toutes les annonces légales et judiciaires de quelque genre que ce soit dans la paroisse d'Orléans, soient publiées en langue française dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*.

N° 38] LOI

Pour régir les annonces judiciaires en langue française dans la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de l'article 154 de la Constitution.

SECTION 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane* que dans la paroisse d'Orléans, dans les cas où les annonces doivent être faites en relation avec les procédures judiciaires, ou dans les ventes de propriétés en vertu de poursuites judiciaires, ou dans toute autre procédure légale de quelque genre que ce soit, elles devront être publiées aussi en langue française dans un journal quotidien bien établi, publié en français, et qui aura été publié ainsi comme journal quotidien pendant au moins un an consécutif avant la désignation qui sera faite suivant la seconde section de cette loi. Que la dite publication en langue française sera faite précisément de la même manière, le même nombre de fois et aux mêmes conditions que cela est requis par les lois existantes ou pourra être requis ultérieurement, pour la publication des annonces judiciaires en langue anglaise.

SEC. 2. *Il est décrété en outre etc....* qu'il sera du devoir du Gouverneur, du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des Représentants de désigner un journal quotidien bien établi publié dans la paroisse d'Orléans et ayant été ainsi publié depuis un an consécutivement avant la désignation à faire d'après les dispositions de la dite loi, et dans lequel seront publiées toutes les annonces dont la loi exige la publication en relation avec les procédures judiciaires ou les ventes de propriétés en vertu de poursuites judiciaires, ou avec toutes autres procédures légales de quelque genre que ce soit dans la paroisse d'Orléans, lesquelles publications en langue française seront faites précisément de la même manière et le même nombre de fois que cela est requis par les lois existantes ou pourra être requis ultérieurement pour la publication des dites annonces en langue anglaise.

Nous, soussignés, Louis Alfred Wiltz, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, Samuel D. McEnery, lieutenant-gouverneur et Président du Sénat et Robert N. Ogden, Orateur de la Chambre des Représentants, désignons l'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, journal quotidien, imprimé et publié en langue française dans la paroisse d'Orléans, dans lequel les dites annonces judiciaires seront insérées pendant la durée des fonctions des soussignés et jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit faite par nos successeurs.

Donné sous nos signatures et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans ce 12 avril A. D. 1880.

Signé LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
S. D. McENERY,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

Par le gouverneur :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Désignation de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Département de l'Exécutif,
Etat de la Louisiane.

Attendu que d'après les dispositions d'une loi de la Législature de l'Etat intitulée "Loi pour régir les annonces judiciaires en langue française, dans la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de l'article 154 de la Constitution, approuvée le 16 mars 1880," c'est le devoir du Gouverneur, du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des Représentants de désigner un journal quotidien bien établi publié dans la paroisse d'Orléans et ayant été ainsi publié depuis un an consécutivement avant la désignation à faire d'après les dispositions de la dite loi, et dans lequel seront publiées toutes les annonces dont la loi exige la publication en relation avec les procédures judiciaires ou les ventes de propriétés en vertu de poursuites judiciaires, ou avec toutes autres procédures légales de quelque genre que ce soit dans la paroisse d'Orléans, lesquelles publications en langue française seront faites précisément de la même manière et le même nombre de fois que cela est requis par les lois existantes ou pourra être requis ultérieurement pour la publication des dites annonces en langue anglaise.

Nous, soussignés, Louis Alfred Wiltz, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, Samuel D. McEnery, lieutenant-gouverneur et Président du Sénat et Robert N. Ogden, Orateur de la Chambre des Représentants, désignons l'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, journal quotidien, imprimé et publié en langue française dans la paroisse d'Orléans, dans lequel les dites annonces judiciaires seront insérées pendant la durée des fonctions des soussignés et jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit faite par nos successeurs.

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Un Lazaret à l'Ile au Vaisseau.

Nous reculons au lieu d'avancer. Le résultat de toutes les savantes discussions qui ont eu lieu l'année dernière, ici, au congrès et ailleurs, sur la fièvre jaune, sera l'établissement d'une double quarantaine contre les navires expédiés de certains endroits pour le port de la Nlle-Orléans. Au lieu d'avoir une quarantaine, nous en aurons deux, une au bas du fleuve et une autre à l'Ile au Vaisseau. Cette île qui a sept ou huit milles de long sur un ou deux milles de large, tout au plus, est située en plein golfe à huit ou dix milles de Biloxi. Elle est baignée sur un point de son littoral par une bonne profondeur d'eau et les navires peuvent y aborder facilement, mais ils manquent d'abri et s'y trouvent à la merci des tempêtes. L'îlot est d'une infertilité désespérante. Rien ne peut venir sur ce banc de sable assez élevé cependant pour que la mer dans sa plus grande furie ne puisse le couvrir de ses vagues.

C'est là que les navires ayant des maladies infectieuses parmi leurs passagers ou leurs marins, ou qui auront eu ces maladies pendant leur voyage, ou pendant leur séjour dans un port étranger, ou les navires venant de ports infectés de maladies épidémiques ou qui auront touché à ces ports, seront requis de s'arrêter, pour y passer un temps d'épreuve. Ils seront aussi obligés d'y séjourner si les réglements de quarantaine des Etats de la Louisiane, du Mississippi et de l'Alabama l'exigent. Voilà bien des entraves, et nous ne les inventons pas pour avoir l'aride plaisir de les aligner sur le papier. Nous les trouvons tout au long dans la communication adressée au bureau de santé de la Louisiane par M. Samuel M. Bemiss, membre du Bureau national de santé. Ainsi ces réglements seront exécutés à la lettre et si un navire passe outre et les viole, il devra être renvoyé au Lazaret de l'Ile au Vaisseau par le préposé en chef de l'ancien Lazaret de la Basse Vallée qui continuera à *fonctionner* pour que jamais, si toutefois nous pouvons appliquer cette figure à cette horrible maladresse contre la fièvre jaune, maladresse à moustiques et plutôt faite pour tuer les gens que pour les guérir. Le danger du renvoi à l'île au Vaisseau empêchera sans doute qu'il y ait beaucoup de délinquants, les capitaines de marine aimant beaucoup mieux faire un temps d'arrêt sur l'eau saine et salée du Golfe que sur l'eau douce mais bourbeuse du Mississippi.

Mais encore faudrait-il que cette quarantaine sur le Golfe fut la première et la dernière pour les navires en destination du port de la Nlle-Orléans. Ils n'auront, sur ce point, aucune garantie, et leur situation sera vraiment pitoyable. Après l'opération très coûteuse d'un débarquement de marchandises à l'Ile aux Vaisseaux ; après y avoir fait un séjour plus ou moins long suivant l'état plus ou moins sanitaire où ils auront été trouvés; après avoir été désinfectés *in toto* aux frais des Etats-Unis probablement, et après avoir réembarqué leurs colis, seconde opération aussi couteuse que la première, ils auront à faire encore plus de 100 milles pour gagner l'embouchure du fleuve et remonter jusqu'à la quarantaine de l'Etat. C'est un assez long trajet pour un navire à voiles, et pendant le temps qu'il y mettra, il pourra très bien arriver que des cas de maladie se déclarent parmi ses passagers ou parmi ses marins. Sera-t-il obligé alors de faire une seconde quarantaine et de débarquer son fret pour subir une nouvelle fumigation, ou bien le navire sera-t-il renvoyé au lazaret du Golfe?

On peut dire hardiment d'avance que si les choses se passent ainsi, le commerce de la Nouvelle-Orléans sera réduit à rien pendant cinq ou six mois de l'année. En effet, jamais ce commerce n'aura été dans une position aussi précaire : on pourra même dire qu'il aura été sacrifié à des craintes puériles, à de simples conjectures que ne justifient ni la raison ni les faits. Au lieu d'être un port libre, la Nouvelle-Orléans sera un port fermé pour tous les navires venant du Sud, et il deviendra tout à fait inutile d'organiser une ligne de vapeurs entre le Brésil et nous, car d'ici à Rio de Janeiro il n'y a pas un seul point de relâche où la fièvre jaune ne règne dans une saison ou dans l'autre. Il y a même plusieurs endroits où ce fléau sévit en tout temps.

Nous ne voulons pas nier que le choix de l'Ile aux Vaisseaux pour y établir une quarantaine ne soit excellent sous le point de vue de la salubrité; mais nous nous demandons quel séjour seront obligés d'y faire les passagers qui y seront amenés par des navires ayant à bord des maladies infectieuses ! Les passagers, qui se porteront bien, ne seront-ils pas regardés comme des pestiférés eux-mêmes, et leur donnera-t-on des certificats de santé quand leurs compagnons de route seront mourants ou bien malades dans un local isolé de l'établissement, mais dont la plus grande distance des installations où seront parqués ces voyageurs qui se portent bien, ne pourra dépasser cinq ou six milles, vu le périmètre exigu de l'Ile ?

L'année dernière, il suffisait qu'un navire se fut arrêté, sans y entrer, devant un port quelconque situé sous les tropiques, pour qu'une quarantaine de 20 jours lui fut sévèrement imposée. Cette rigueur nous fit perdre pour toujours une grande ligne de vapeurs français et causa une longue interruption dans le service de plusieurs autres lignes, et cela dans un temps où elles nous faisaient besoin pour le transport des grains de l'ouest. Si cette précaution outrée était maintenue pour la saison prochaine, c'est en vain que nous ferions des efforts pour avoir le bénéfice de ce transit, car les grains ici ne pourraient en sortir faute de navires.

Maintenant traitera-t-on les passagers débarqués au lazaret de l'Ile-au-Vaisseau comme on traitera les navires ? Les soumettra-t-on aussi à la fumigation ? Il faudra bien qu'ils la subissent si l'autorité le veut absolument. Mais si la fumigation est tout au plus un préservatif, elle n'est pas un curatif; la fumigation ne guérit pas. Alors quand le navire désinfecté partira, il emmènera des passagers en apparence bien portants mais ayant en eux le principe infectieux du mal qui fera éruption plus tard.

A supposer que les passagers aient échappé à cette invasion épidémique avant l'arrivée du navire à la quarantaine, ils y auront été exposés pendant leur séjour dans cet établissement, car si la fièvre jaune fait des sauts de 400 milles, de la Nlle-Orléans à Memphis, comme cela est arrivé en 1878, elle aura bien plus aisément pu faire un saut de cinq ou six milles, d'une extrémité de l'île au vaisseau à l'autre. Pour que la présence de ces voyageurs n'inspirât plus de crainte aux habitants de la terre ferme, il faudrait rigoureusement qu'ils attendissent à la quarantaine le certificat de sureté que la gelée seule peut donner d'une manière absolue.

Nous ne voyons donc dans l'établissement de la quarantaine à l'île au vaisseau aucune garantie sérieuse contre l'introduction de la fièvre jaune à supposer qu'elle soit importable de ce côté, mais nous y voyons des inconvénients sans nombre et nous avons la certitude qu'ils donneront lieu à des plaintes amères et à des déconvenances nouvelles à la quarantaine ne résistera pas. Nous prévoyons aussi que le Bureau de santé de la Nlle-Orléans ne voudra pas accepter les certificats de désinfection provenant de l'officier médical de résidence à l'île au vaisseau, et que ce bureau tiendra, et non sans raison, à exercer les pouvoirs que l'Etat de la Louisiane lui donne, auquel cas le Bureau national de santé se verra nullité à son début. La vérité est que les quarantaines ne sont plus de mode; loin de les multiplier il faut en réduire le nombre, et chercher contre les épidémies d'autres moyens de protection.

Publication des lois en français.—Nous commencerons demain la publication des lois votées à la Législature pendant la session qui vient de finir.

Nouvelles de la crevasse.—La crevasse n'est pas encore fermée. Le colonel Hardee qui a pris à son bureau hier matin, a exprimé l'espoir de pouvoir fermer la crevasse aujourd'hui, malgré le fort vent du Nord-Est qui souffle. Pour contre le barrage. Il a une force bien organisée au travail et il ne reste à boucher que 40 pieds de la brèche.

Souliers bas, pour danse, à l'Etoile Rouge.

Liste des lois promulguées.

Les lois suivantes ont été promulguées dans le *Democrat* du 11 avril :

81. Création d'une justice de paix, 8e ward d'Avoyelles.
82. Amendement à l'article 305 (326) du code civil sur la tutelle naturelle.
83. Amendement à la section 170 des statuts sur les ventes à l'encan à la Nouvelle-Orléans.
84. Sur les élections locales pour la levée des taxes spéciales.
85. Résolution relative aux créanciers de l'Université d'Etat.
86. Sur les commissaires chargés des réparations au Capitole.
87. Créant une Université pour l'éducation des gens de couleur.
88. Sur les levées et les jurés de police.
89. Justice de paix 9e ward de Natchitoches.
90. Amendant la section 3750 des statuts sur les émoluments du voyer.
91. Allocations pour le déficit de par l'Etat pour 1879.
92. Sur la perte des archives de la paroisse Livingston.
93. Pour appliquer l'article 1 de l'ordonnance sur les contribuables arriérés.
94. Employés du bureau des aliénations à la Nouvelle-Orléans.
95. Sur les annonces judiciaires en français à la Nouvelle-Orléans.

Les lois suivantes ont été promulguées le 12 avril :

96. Devoirs des avocats de district.
97. Délai pour le paiement des impôts en cas d'inondation.
98. Cour criminelle d'Orléans.
99. Pilotage.
100. Amendant la section 3386 des Statuts Révisés.
101. Rappelant la section 3385 des statuts.
102. Transférant une balance de fonds.
103. Prescription de sommes dues à des institutions.
104. "Baby bond bill."
105. Dette de la paroisse Est Feliciana.
106. Greffiers des cours de district de l'Etat.
107. Vente des propriétés pour taxes.
108. Archives de Morehouse.
109. Autorisant à donner caution dans certaines affaires d'injonction.
110. Manière de changer les chartes de ville, la nouvelle Orléans exceptée.
111. Bâtisses pour les cours et paroisses.
112. Amendant la section 3373 des Statuts.
113. Droit de passage pour canaux.
114. Pour appliquer les art. 217 et 220 de la Constitution.
115. Salaires des employés du shérif criminal.
116. Amendant l'art. 527 du code de procédure.
117. Greffiers des cours de ville.
118. Destituant Louis E. Laloire juge de paix de St-Martin.

Nominations par le gouverneur.

Les nominations suivantes ont été faites par le gouverneur.

JURÉS DE POLICE.

St-Jean Baptiste : 1er ward, Edonard Poché, 2. Laurent D. Martin, 3. M. A. Becnel, 3. James Clément, 5. Morris Edrington, 6. Frank Reine.
Jefferson, rive gauche : 1er ward, Chas. Geier, 2. M. Robbing, 3. J. L. Slaughter, 4 E. W. Eastman; 5. Wm. Tacke, 6. F. H. Adams, 7. Chas. Labarre, 8. Lucien Soniat, 9. Henry Darcantel.

ASSESSEURS.

St-Jean Baptiste : Israel Webre.
Ascension : Félix Reynaud.
Ouest-Féliciana : Mott Gilmore.
Lincoln : N. B. Gill.
Assomption : F. A. Bienvenu.
Tangipahoa : Dan. F. Sattan.
Calcasieu : Allen Gilley.
Vermillion : Vilmond Breaux.
Iberville : Félix Roth.
Jefferson : P. A. Bienvenu.
Grant : Théop. A. Hickman.
Vernon : E. A. Winfrey.
De Soto : D. M. Harief.
Ste Hélène : Aleck. W. Carruth.
Lafourche : Rob. McBride.
Terrebonne : Aubin Bourg.
Sabine : W. W. McNeeby.
Tensas : W. C. Michie.
Webster : J. W. Berry.
Rapides : Jos. R. Andrews.
Jackson : Israël S. Boge.
St-Jacques : J. B. Ferchaud.
St-Martin : J. A. Domingueaux
Avoyelles : Dr. E. D. Nix.
St-Bernard : Raoul V. Dueros.
Est-Félician : J. L. Cravens.
Concordia : John M. Clayton.
St-Landry : Octave Fontenot.
Ouachita : C. H. Feeney.
Natchitoches : Joseph P. Johnson.
Côte-Marie : Samson Pecanté.
Gamêche : Pierre E. Smith.
Franklin : John F. Tregergast.

NOMINATIONS DIVERSES.

Cameron : James W. Anderson, voyer.
Ouest Carroll : Rob. J. Landon, notaire.
Avoyelles, 1er ward, Merile Lacour, juge de paix. Valery Rabelais, constable.

Les Malakoff Bitters conservent.

10,000 chapeaux de paille, pour garçons, à 20 cts. à l'Etoile Rouge.

L'abandon du Syria. — Nous trouvons dans le *Messager franco américain* les détails suivants sur l'abandon en mer du steamer Syria.

Le steamer *Gellert*, de la ligne hambourgeoise, arrivé mercredi soir à New York a débarqué les officiers et l'équipage du steamer anglais "Syria," allant de la Nouvelle-Orléans à Liverpool et abandonné en mer le 4 de ce mois.

Le dit jour, à 5 heures du matin, le "Gellert" aperçut le "Syria" complètement désemparé et coulé. Le capitaine Johnson vint à bord du steamer allemand et pria le capitaine Kuhlwein de le prendre en remorque. Les préparatifs nécessaires furent faits, mais on constata l'impossibilité d'arriver à un résultat, le "Syria" ne gouvernant plus. L'équipage de ce dernier steamer passa alors à bord du "Gellert" et malgré les prières du capitaine Johnson, dont les hommes refusaient de retourner à leur bord, il fut impossible au capitaine Kuhlwein, après un examen sérieux de la situation du navire, de lui donner les hommes qu'il demandait sans les exposer à une mort presque certaine. C'est alors seulement que le capitaine Johnson consentit à abandonner le "Syria," dont le chargement consistait en sing mille balles de coton.

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et rendent la foie.

Grande arrivages de chapeaux de paille pour enfants, à l'Etoile Rouge.

Nous avons reçu le Compte Rendu de Dr Mellé sur la fièvre jaune qui a ravagé cette ville cette année. Prix

Nouvelles Télégraphiques.

Le manifeste du prince Napoléon.

L'opinion de la France.

Paris, 7 avril—Le *Journal des Débats* recommande aux partisans de "l'ordre moral" de prendre le deuil, parce que leurs aspirations sont interrées par le manifeste de cet homme intelligent et dangereux—doublement italien—qui se nomme le prince Napoléon.

Le *Figaro* fait entendre que le prince pave le chemin qui doit le mener non pas à l'empire mais à la présidence de la République.

Le *Gaulois* publie une longue conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec le prince Jérôme quelque temps après la mort du prince impérial. Dans cette conversation, le prince Napoléon proteste contre l'accusation d'athéisme qui a été portée contre lui et se déclare partisan du Concordat. Il dément également la vieille histoire d'un dîner de vendredi-saint, en compagnie de Sainte-Beuve, dans lequel il aurait mangé des mets défendus en temps de Carême pour prouver son mépris de la religion. Il ne savait pas, ce-t-il déclaré, que ce jour fut un vendredi-saint.

L'opinion en France.

Paris, 7 avril. — Le nouvelle de la démission du prince de Bismark a été accueillie ici avec plaisir, bien qu'elle ait rencontré beaucoup d'incrédulité. Personne ne croit que le chancelier quitterà son poste.

Paris, 7—Le *Siècle* de ce matin proteste contre les conclusions d'une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire publiée par la *Revue allemande* et dans laquelle il déclare que la politique suivie par M. de Bismark depuis le traité de Berlin doit lui assurer les sympathies de la France, attendu que cette politique—suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire—est basée sur un large et profond pacifisme qui conduira au maintien de la paix.

Le *Siècle* dit que la France est loin de juger la politique de M. de Bismark de la même façon.

M. E. Renan à Londres.

Londres, 7 avril.—M. Ernest Renan a fait hier à St-Georges Hall sa première lecture sur "l'Influence de Rome sur le christianisme." Les places sont tellement recherchées que chaque lecture sera faite deux fois de suite.

Européens massacrés par les Kurdes.

Londres, 7 avril.—Une lettre d'Alep, en date du 18 mars, annonce qu'à la suite de la famine qui désole le pays, 4,000 Kurdes ont quitté leurs montagnes, pillé la ville de Mardan, Turquie d'Asie, et tué une quantité de prêtres, de religieuses et de marchands européens.

ESPAGNE.

Un manifeste républicain.

Madrid, 6 avril.—Le manifeste-programme du parti progressiste et démocratique, lequel a été publié par la coalition des libéraux, de démocrates et des républicains d'Espagne, a paru ce matin dans la *Nueva Prensa*, organe des républicains. Ce document a été l'objet de nombreux pourparlers en Espagne (et parmi les Espagnols réfugiés à l'étranger, avant que l'on ait pu trouver une formule définitive permettant de grouper ensemble les nombreuses écoles de penseurs politiques qui ont fait la révolution de 1868 et gouverné l'Espagne jusqu'en 1874. Le manifeste est signé de trois ceuts noms de sénateurs, députés, journalistes et hommes d'Etat des Cortès révolutionnaires, parmi lesquels se trouvent les noms de Martos, Echagarray, Montero-Rios, Rivera, Salmeron, Ruiz-Zorrilla. Quarante généraux de division ou de brigade ont adhéré au programme, malgré les réglements militaires qui leur interdisent de signer.

Voici les deux principaux points du programme.

1.—Reconnaissance de l'impérieuse nécessité de mettre fin aux divisions et aux controverses irritantes qui ont affaibli le parti libéral et démocratique de l'Espagne depuis la Restauration.

2.—Adoption de la Constitution votée par les Cortès en 1869 comme base du programme actuel et de la prochaine campagne politique avec les principaux articles suivants : établissement du suffrage universel, liberté de conscience, liberté de la presse, institution du jury, inamovibilité des juges, gratuité de l'enseignement public, le tout assez bien dans la mère-patrie que dans les colonies.

La publication du manifeste a causé une profonde sensation dans les cercles officiels et conservateurs ; elle est un signe que le politique des partis anti-monarchiques a trouvé des chefs.

Castellar et les républicains modérés, Pi y Margall avec les fédéralistes intransigeants ont toutefois refusé de s'associer au programme des opportunistes espagnols.

La marine espagnole.

Madrid, 6 avril—Une enquête se fait au ministère des Finances relativement aux moyens de développer la marine de commerce espagnole.

M. Armengual, armateur de la Catalogne, a exprimé, au cours de l'enquête, cette opinion que la position précaire de la marine espagnole est due à la désastreuse rivalité soutenue dans le commerce de Cuba,—plus particulièrement par le fait des Etats-Unis. Il demande une diminution dans les droits consulaires, impôts et autres charges ; il demande en outre la conclusion de traités de commerce avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

CHRONIQUE PARISIENNE.

L'affaire Bière.

Paris, 7 mars.—Le jugement de Marie Bière se poursuit devant la cour d'assises de la Seine. La plus grande partie de la séance d'hier a été employée à l'examen médical de l'accusée. Le docteur Blanche, malgré plusieurs cas d'insanité qui se sont produits dans la famille de l'accusée, est d'avis qu'elle est responsable de ses notes sans toutefois se prononcer pour la responsabilité entière. Plusieurs témoins ont fait les dépositions les plus favorables sur le caractère de Marie Bière, et l'un d'eux a déclaré que sa réputation était sans tâche avant qu'elle fit la connaissance de Gentien. Toutefois les sympathies de l'auditoire se sont portées sur Mlle Bière.

Un incident comique s'est produit avant l'ouverture de la séance. Les gardiens de la paix de service au Palais avaient reçu la consigne de ne laisser passer personne ; de sorte que le président, le procureur de la République et l'accusée ont été empêchés d'entrer dans la salle des audiences jusqu'à l'arrivée d'un contre-ordre.

Un cocher modèle.

Un caissier de la banque Rothschild de Vienne a été arrêté sous l'inculpation de détournements qui s'élèvent à plus de 1,000,000 de francs.

Le professeur Nordenskjold.

Le professeur Nordenskjold et le capitaine Pallender ont dîné hier à l'école des mines. Ils quitteront demain Paris pour se rendre à Londres.

Salon.

Mlle Blanche Pierson, la Pelista Rayna du Vaudeville, a ouvert au Salon un tableau qui fait sensation.

L'opinion en France.

Paris, 7 avril. — Le nouvelle de la démission du prince de Bismark a été accueillie ici avec plaisir, bien qu'elle ait rencontré beaucoup d'incrédulité. Personne ne croit que le chancelier quitterà son poste.

Paris, 7—Le *Siècle* de ce matin proteste contre les conclusions d'une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire publiée par la *Revue allemande* et dans laquelle il déclare que la politique suivie par M. de Bismark depuis le traité de Berlin doit lui assurer les sympathies de la France, attendu que cette politique—suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire—est basée sur un large et profond pacifisme qui conduira au maintien de la paix.

Le *Siècle* dit que la France est loin de juger la politique de M. de Bismark de la même façon.

M. E. Renan à Londres.

Londres, 7 avril.—M. Ernest Renan a fait hier à St-Georges Hall sa première lecture sur "l'Influence de Rome sur le christianisme." Les places sont tellement recherchées que chaque lecture sera faite deux fois de suite.

Européens massacrés par les Kurdes.

Londres, 7 avril.—Une lettre d'Alep, en date du 18 mars, annonce qu'à la suite de la famine qui désole le pays, 4,000 Kurdes ont quitté leurs montagnes, pillé la ville de Mardan, Turquie d'Asie, et tué une quantité de prêtres, de religieuses et de marchands européens.

ESPAGNE.

Un manifeste républicain.

Madrid, 6 avril.—Le manifeste-programme du parti progressiste et démocratique, lequel a été publié par la coalition des libéraux, de démocrates et des républicains d'Espagne, a paru ce matin dans la *Nueva Prensa*, organe des républicains. Ce document a été l'objet de nombreux pourparlers en Espagne (et parmi les Espagnols réfugiés à l'étranger, avant que l'on ait pu trouver une formule définitive permettant de grouper ensemble les nombreuses écoles de penseurs politiques qui ont fait la révolution de 1868 et gouverné l'Espagne jusqu'en 1874. Le manifeste est signé de trois cents noms de sénateurs, députés, journalistes et hommes d'Etat des Cortès révolutionnaires, parmi lesquels se trouvent les noms de Martos, Echagarray, Montero-Rios, Rivera, Salmeron, Ruiz-Zorrilla. Quarante généraux de division ou de brigade ont adhéré au programme, malgré les réglements militaires qui leur interdisent de signer.

Voici les deux principaux points du programme.

1.—Reconnaissance de l'impérieuse nécessité de mettre fin aux divisions et aux controverses irritantes qui ont affaibli le parti libéral et démocratique de l'Espagne depuis la Restauration.

2.—Adoption de la Constitution votée par les Cortès en 1869 comme base du programme actuel et de la prochaine campagne politique avec les principaux articles suivants : établissement du suffrage universel, liberté de conscience, liberté de la presse, institution du jury, inamovibilité des juges, gratuité de l'enseignement public, le tout assez bien dans la mère-patrie que dans les colonies.

La publication du manifeste a causé une profonde sensation dans les cercles officiels et conservateurs ; elle est un signe que le politique des partis anti-monarchiques a trouvé des chefs.

Castellar et les républicains modérés, Pi y Margall avec les fédéralistes intransigeants ont toutefois refusé de s'associer au programme des opportunistes espagnols.

La marine espagnole.

Madrid, 6 avril—Une enquête se fait au ministère des Finances relativement aux moyens de développer la marine de commerce espagnole.

M. Armengual, armateur de la Catalogne, a exprimé, au cours de l'enquête, cette opinion que la position précaire de la marine espagnole est due à la désastreuse rivalité soutenue dans le commerce de Cuba,—plus particulièrement par le fait des Etats-Unis. Il demande une diminution dans les droits consulaires, impôts et autres charges ; il demande en outre la conclusion de traités de commerce avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

CHRONIQUE PARISIENNE.

L'affaire Bière.

Paris, 7 mars.—Le jugement de Marie Bière se poursuit devant la cour d'assises de la Seine. La plus grande partie de la séance d'hier a été employée à l'examen médical de l'accusée. Le docteur Blanche, malgré plusieurs cas d'insanité qui se sont produits dans la famille de l'accusée, est d'avis qu'elle est responsable de ses notes sans toutefois se prononcer pour la responsabilité entière. Plusieurs témoins ont fait les dépositions les plus favorables sur le caractère de Marie Bière, et l'un d'eux a déclaré que sa réputation était sans tâche avant qu'elle fit la connaissance de Gentien. Toutefois les sympathies de l'auditoire se sont portées sur Mlle Bière.

Un incident comique s'est produit avant l'ouverture de la séance. Les gardiens de la paix de service au Palais avaient reçu la consigne de ne laisser passer personne ; de sorte que le président, le procureur de la République et l'accusée ont été empêchés d'entrer dans la salle des audiences jusqu'à l'arrivée d'un contre-ordre.

Un cocher modèle.

Un caissier de la banque Rothschild de Vienne a été arrêté sous l'inculpation de détournements qui s'élèvent à plus de 1,000,000 de francs.

Le professeur Nordenskjold.

Le professeur Nordenskjold et le capitaine Pallender ont dîné hier à l'école des mines. Ils quitteront demain Paris pour se rendre à Londres.

Salon.

Mlle Blanche Pierson, la Pelista Rayna du Vaudeville, a ouvert au Salon un tableau qui fait sensation.

Chanteur et duchesse.

La duchesse de Newcastle vient d'épouser Tom Hohler, chantre à l'église de St-Vincent-de-Paul.

Souliers de printemps, nouveaux genres, à l'Etoile Rouge.

LOUISIANE.

La *Merchandise* s'exprime ainsi au sujet des jurés de police de St. Jean-Baptiste nommés par le gouverneur Wiltz.

C'est là, certes, un choix qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la compétence, de l'intelligence et de l'honorabilité, et nous sommes convaincus que sous cette administration les intérêts de la paroisse seront soigneusement étudiés. Il y a assez longtemps que nous souffrons de l'incompétence qui a caractérisé nos administrations locales et nous avons le droit d'attendre du nouveau jury des réformes importantes et salutaires.

Le même journal dit :

Depuis l'arrestation des chefs Andrew Fox et Bailey Lee, les grévistes désapprobatrices sont revenus de leur erreur et graduellement ils reprennent leurs travaux aux anciens prix. Il est bien reconnu que la grande majorité des noirs cédaient à la funeste influence qu'exerçaient sur eux quelques chefs, généralement des ministres, et qui le plus souvent, ont un intérêt particulier à fomenter des troubles. Ce sont aussi ces mêmes gens qui dirigent la politique et trouvent le moyen de vivre aux dépens du travailleur noir en exploitant sa crédulité et son ignorance. Le résultat de la grève n'a été qu'une source d'ennuis pour le travailleur comme pour le planteur et tous deux ont perdu.

On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux :

BAYOU.—Depuis huit jours le Bayou a monté de trois pouces, et les riverains sont toujours sur le qui-vive, prêts à renforcer les points faibles de la levée.

Notre confrère du *Capitolien*, M. Léon Jastremski, a été réélu maire de Baton-Rouge à une forte majorité.

Le *Super Planter* approuve le choix fait des nouveaux jurés de police.

Le *Sentinel* de St-Francisville donne des détails sur le grand incendie qui a consumé quatre magasins à Bayou Sara le 5 avril. Les magasins brulés sont ceux de Lazard Weil, L. Martinez, D. Rattig et B. Farrelly.

Une terrible tragédie a eu lieu le 10 avril sur le champ de courses à Opelousas. Un jeune homme de Chataignes, nommé Colin Fuseler qui avait fait beaucoup de tapage toute la journée, chercha querelle vers cinq heures à un M. Carrier qu'il apostropha en brandissant un pistolet. Fuseler fut saisi par plusieurs personnes, mais en se débattant il fit partir son pistolet et la balle alla frapper un jeune homme nommé Louis Coates ou Cortes qui fut tué instantanément. Il s'en suivit une grande excitation ; le pistolet fut arraché des mains de Fuseler qui partit à l'enfuir, cinq ou six coups de feu furent tirés sur lui et il tomba mort atteint de trois balles.

Une tragédie d'un autre genre a eu lieu dimanche à Greensburg dans la paroisse Ste-Hélène. Un sur nommé J. Tucker qui, en avril 1876, avait assassiné un blanc nommé Abe Frazer, et qui, après s'être sauvé au Mississippi, avait été capturé et ramené à la geôle de Greensburg, a été enlevé de la geôle dimanche à deux heures du matin par une bande de 10 ou 15 hommes et tué à coups de feu.

Une élection municipale a eu lieu à Napoléonville le 5 avril. Notre estimable confrère du *Pionnier de l'Assomption* a été élu maire. Le conseil municipal se compose de M. O. Delaune, démocrate, et de MM. Le Pifferie, J. Williams et G. Armstead, républicains. MM. Dupaty et Delaune étaient sur les deux listes.

Nous lisons dans l'*Observateur* de la Pointe à la Hache :

La cour du 24me district judiciaire, sous la présidence de l'honorable juge Albert E. Lirsudais, et major René T. Beauregard, avocat de district, est en session, ici, à la Pointe à la Hache.

Les sessions de cour sont comme suit :

Paroisse Plaquemines :
3me lundi de mars.
1er lundi de juin.
3me lundi de septembre.
3me lundi de novembre.
Paroisse St-Bernard :
3me lundi d'avril.
3me lundi de juin.
1er lundi d'octobre.
1er lundi de novembre.

Hartmann à Londres.—Nous avons des nouvelles de M. Hartmann ; il a figuré au banquet qui a eu lieu à Londres pour célébrer l'anniversaire du 18 mars, et voici comment il s'y est comporté :

Le neuvième anniversaire du 18 mars 1871, dit le *Citoyen*, a été célébré par les réfugiés de la Commune dans un banquet auquel assistaient les délégués des clubs socialistes de diverses nationalités de Londres. Par un vote unanime, la présidence honoraire est décernée au citoyen Trinquet. Mont nommé assesseur, le citoyen Langevin ; assesseur, le citoyen Hartmann. Le dîner terminé, le président porte un toast aux citoyens restés prisonniers en Nouvelle-Calédonie. Il donne ensuite connaissance d'une lettre du club international d'études sociales de Londres

"Socialistes de tous pays,—disent-ils,—Italiens, Espagnols, Allemands, Anglais, Français et Russes, ce n'est pas seulement le souvenir d'un mouvement populaire qu'ils prétendent fêter, c'est encore un mot rayonnant qu'ils veulent acclamer, parce que, pour eux, ce mot contient tout un programme.

"Dans la lutte des classes modernes, ce mot : "Commune", ils planent Minerve conquérante vous, avec vous, sur le rouge drapeau du prolétariat universel."

La société *l'Union des sociétés des Pays-Bas* n'a pu se faire représenter, mais elle envoie une lettre de sympathie pour ceux qui ont combattu pour l'émancipation du prolétariat, et se terminant par ces mots : "Ceux qui sont morts pour libérer les peuples esclaves méritent des louanges éternelles."

Le citoyen Hartmann déclare n'avoir reçu aucun mandat de ses camarades ; mais, en son nom personnel, il croit devoir exprimer, "lui Russe," son admiration pour le mouvement révolutionnaire de 1871. Le peuple français est l'avant-garde de la Révolution, les autres peuples lui doivent beaucoup, et lui est son ami aujourd'hui et à Paris qu'ils eussent pris place dans les rangs des défenseurs de la République.

"Ce n'est pas l'instant, dit-il, d'expliquer notre but et nos tendances ; mais je peux affirmer que le mouvement des communes russes est le point de départ de la Fédération universelle des communes.